



Paris, le 25 janvier 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### GESTES QUI SAUVENT : création d'un label « Villes citoyennes »

**En présence d'acteurs de la protection civile et d'une délégation d'élus, Juliette MÉADEL, secrétaire d'État chargée de l'Aide aux victimes et Jean-Luc MOUDENC, maire de Toulouse, président de Toulouse Métropole, président de l'association *France urbaine*, ont signé, ce mercredi 25 janvier 2017, une charte pour promouvoir la formation aux gestes qui sauvent. L'objectif de cette charte est d'inciter les grandes villes, métropoles et agglomérations volontaires à mettre en place des actions de prévention et des sessions de formation aux gestes qui sauvent. Un label « Villes citoyennes » sera décerné aux villes qui mettent en œuvre ces actions.**

Les récents attentats commis sur le sol français ont suscité, chez nos concitoyens, une attention particulière pour l'apprentissage des gestes qui sauvent, prenant conscience de l'importance d'être acteur de leur propre sécurité et de celle des autres. La maîtrise de ces techniques de secours est déterminante dans la prise en charge des victimes, dès les premières minutes suivant un événement dramatique.

En présence de représentants de la Fédération nationale de la Protection civile, de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, de la Croix-Rouge française et de l'Ordre de Malte, Juliette MÉADEL et Jean-Luc MOUDENC ont signé une charte visant à promouvoir la formation du plus grand nombre de concitoyens aux gestes qui sauvent.

Les grandes villes, métropoles et agglomérations volontaires s'engagent notamment à :

- organiser des sessions de formations aux gestes qui sauvent, sur la base du volontariat, pour la population ;
- valoriser les actions de formation organisées sur leur territoire ;
- améliorer l'information de la population sur la formation aux gestes qui sauvent et les actions de prévention ;
- former les personnels de mairie aux gestes qui sauvent ;
- promouvoir des applications de prévention proposées par le Gouvernement et déploiement de ces outils sur les terminaux mobiles des personnels de mairie.

Un label « Villes citoyennes » sera décerné aux villes qui mettent en œuvre ces actions. Un comité de pilotage animé par le secrétariat d'Etat chargé de l'Aide aux victimes et l'association *France urbaine*, attribuera ce label sur la base d'une sollicitation de la ville et par la production d'un dossier exposant les actions mises en œuvre.

Contact presse au cabinet de Juliette MÉADEL :  
01.42.75.56.52 - [presse.meadel@pm.gouv.fr](mailto:presse.meadel@pm.gouv.fr)